

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 9 (1979)

Heft: 4

Rubrik: De notre rédaction de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

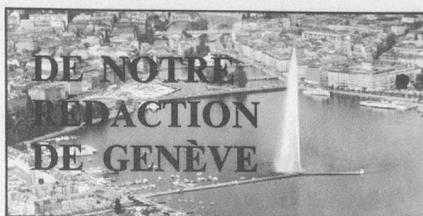
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



par
Guy
Métrailler



Deux précautions à prendre au moment de l'arrêt de l'activité lucrative:

1. Risque «accident»

Les employés étant souvent assurés par leur patron pour le risque «accident» demandent généralement à leur caisse de ne les assurer que pour le risque «maladie».

L'assurance «accident» du patron cessant généralement ses effets au moment de la fin de l'activité, le retraité devrait demander à sa caisse d'ajouter à son contrat le risque «accidents».

2. Taxation intermédiaire – subsides

Dans les cantons où existent des subsides individuels pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations, les retraités peuvent faire examiner leur droit éventuel à un tel subside en présentant à l'organisme compétent une taxation intermédiaire qui leur sera remise sur demande par l'autorité fiscale au moment de la cessation d'activité.

Information importante aux invalides lausannois en fauteuils roulants

Il existe à Lausanne, dans deux groupes de logements subventionnés, des appartements spécialement équipés pour des personnes devant se déplacer en fauteuil roulant. Il s'agit:

- de trois appartements de trois pièces, situés dans l'unité sociale de Malley-Prairie, chemin de la Prairie 36, à Lausanne;
- de sept appartements d'une pièce situés dans le complexe de la Grangette, chemin des Boveresses 29-31, à Lausanne.

Pour pouvoir occuper un de ces appartements, il faut, soit être domicilié depuis cinq ans au moins à Lausanne, s'il s'agit d'une personne sans activité, soit exercer une activité lucrative sur le territoire lausannois et, en plus, remplir les conditions de revenu.

Aucun de ces appartements n'est vacant actuellement, mais tous renseignements peuvent être demandés à l'Office communal du logement, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

G. M.

leur honneur et suivi d'une fête-surprise. Une journée de ce type avait déjà connu un grand succès l'an dernier, de même qu'une excursion organisée pendant l'été pour fêter deux alertes nonagénaires, Mlle Racine et Mme Grutter.

AIE

Neuf organismes ont constitué un «Mouvement genevois pour l'Année internationale de l'enfant», rue Michel-Chauvet 22, 1208 Genève, dont M. A. Chavanne, chef du Département de l'Instruction publique, assume la présidence d'honneur. Les membres de ce mouvement incitent les élèves à choisir un thème en rapport avec l'enfance et la jeunesse – celui retenu à Genève étant: «*Enfants d'ici, Enfants d'ailleurs*», à en discuter en classe et à participer à un travail de leur choix: créations, audiovisuel, monographies... Au début du mois de juin, des journées portes ouvertes seront organisées dans les écoles pour présenter aux parents, aux habitants du quartier et à la communauté les travaux et les réflexions des enfants et des jeunes.

Uni 3^e âge

Les conférences et visites sont suspendues du 9 mars au 18 avril. Le programme du trimestre d'été sera disponible au secrétariat à partir de la mi-mars. S'adresser rue de Candolle 6, tél. 022/20 93 33 interne 2042, le matin.

MCP

De création récente, le Mouvement de la condition paternelle regroupe, aide et conseille les pères divorcés, séparés, remariés, célibataires ainsi que leurs enfants. S'adresser: case postale 100, 1211 Genève 9, tél. 022/20 94 17.

Musique et handicapés

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) annoncent qu'en date du 27 avril sera donnée à Genève une conférence-débat intitulée: «Musique et thérapie, thérapie et musique, musicothérapie... réflexions et résonances».

Cette conférence sera donnée par M. Guiraud-Caladou, musicien et musicothérapeute, animateur du Centre psychothérapeutique de Limoux, France, chargé de cours à l'Université de Montpellier. Renseignements: CEMEA, case postale 895, 1211 Genève 3.

O. B 17